

Révision du SCoT de l'Odette

Annexes

Tome IV.I

Diagnostic équipements et services

Janvier 2024 | Version 1

Sommaire

6.	Equipements et services	4
1.1	LE CHAMP D'APPLICATION	4
1.2	LES DOCUMENTS DE REFERENCE	5
1.2.1	LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES	5
1.2.2	LE SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU FINISTERE	5
1.2.3	LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)	6
1.3	L'OFFRE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE – BASE PERMANENTE DE L'INSEE	7
1.4	LES EQUIPEMENTS ET OFFRES UNIVERSITAIRES, SCOLAIRES ET D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	8
1.4.1	L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8
1.4.2	L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE	8
1.4.3	ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	9
1.5	EQUIPEMENTS ET OFFRE DE SANTE	10
1.6	LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	10
1.7	L'AMENAGEMENT NUMERIQUE	10
1.8	ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	12
1.8.1	ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES - MENACES	13
1.8.2	PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET BESOINS	13

6. Equipements et services

L'offre d'équipements est plutôt satisfaisante sur l'ensemble des communes composant le territoire SCoT qui détiennent des équipements de proximité offrant des services de base à la population. Concernant les équipements supérieurs (enseignements, offre de santé, équipements culturels...) ceux-ci se polarisent essentiellement autour de la ville-centre de Quimper et dans une moindre mesure dans les pôles de Briec et de Fouesnant qui disposent d'une offre attractive pour les ménages et les entreprises.

1.1 Le champ d'application

Les équipements et les services sont aussi un sujet important dont le SCoT doit s'imprégner pour constituer son projet de territoire.

Dans le diagnostic, le SCoT doit « *au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social de l'habitat, de mobilités, d'équipements et de services. Il prend en compte la localisation des structures et équipements existants, les besoins globaux en matière d'immobilier, la maîtrise des flux de personnes, les enjeux de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement(...)* » (article L141-15 du code de l'urbanisme).

Dans le document d'orientation et d'objectifs, la complémentarité entre les politiques publiques doit être assurée entre :

1. « *Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;*
2. ***Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci ;***
3. *Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, l'adaptation et l'atténuation des effets de ce dernier, le développement des énergies renouvelables, ainsi que la prévention des risques naturels, technologiques et miniers, la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des paysages, dans un objectif d'insertion et de qualité paysagères des différentes activités humaines, notamment des installations de production et de transport des énergies renouvelables.* » (article L141-4 du code de l'urbanisme »

L'article L141-17 « *offre de logement, mobilité, équipements, service, densification* » précise sur le DOO décline « *l'exigence de mixité sociale, en prenant en compte l'évolution démographique et économique ainsi que les projets d'équipements et de desserte en transports collectifs.* » Pour cela il fixe notamment : « *les grands projets d'équipements, de réseaux et de desserte nécessaire au fonctionnement des transports collectifs et des services* ».

1.2 Les documents de référence

1.2.1 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires

Le projet du SRADDET approuvé par arrêté préfectoral en mars 2021 met l'accent notamment sur les objectifs suivants :

Objectif 5 : Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne

- 5.1 : Réaliser le projet « Bretagne Très Haut Débit » dans les meilleurs délais
- 5.2 : Réussir le défi de l'inclusion numérique
- 5.3 : Développer la filière digitale et accompagner la transition numérique des acteurs économiques

Objectif 7 : Prioriser le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les enjeux des transitions

Il s'agira de faire de l'enseignement supérieur un avantage comparatif du territoire pour son rayonnement et son attractivité et concentrer l'effort en matière d'innovation et de recherche sur les priorités bretonnes (sans pour autant exclure les domaines émergents).

Objectif 37 : Réinventer l'offre de services à la population et son organisation pour garantir l'égalité des chances

- 37.1 : Organiser l'accès de chaque breton à un premier niveau de services (commerces, établissements d'enseignements, services de soins de premières nécessité, services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants voire de services culturels) correspondant à ses besoins et à son territoire de vie.
- 37.2 : Accompagner les dynamiques culturelles au cœur des territoires.
- 37.3 : Assurer une offre de service d'orientation partout sur le territoire (égalité des chances).
- 37.4 : Articuler la structuration de l'offre de formation, y compris en enseignement supérieur : Il s'agit d'éviter que les freins à la mobilité soient aussi des freins à la qualification.
- 37.5 : Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes en favorisant l'installation de nouveaux professionnels de la santé sur le territoire. De plus il est important de maintenir le maillage actuel des équipements hospitaliers sur le territoire, tenant compte des opportunités de croisements entre la médecine hospitalière et la médecine ambulatoire ; déploiement de la télémédecine).
- 37.6 : Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes (télésanté ...)

1.2.2 Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Finistère

Les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) ont été institués par la loi sur la fracture numérique de décembre 2009. Ils ont vocation à établir une stratégie de déploiement du très haut débit fixe et mobile à l'échelle du territoire, de préférence départementale pour répondre à la demande de débit et de qualité de service exprimées par les habitants comme par les entreprises, et au développement des usages et services numériques.

Le schéma numérique du département du Finistère a été signé en 2010 pour un contrat de partenariat de six ans visant la couverture des zones blanches du haut débit et à la mise en œuvre de tronçons de fibres optiques. Le schéma s'est fixé 3 priorités :

1. **Axe 1 : Mettre en œuvre un réseau de collecte structurant**
2. **Axe 2 : Déployer un réseau Très Haut Débit sur le territoire en ciblant prioritairement les zones urbanisées**
3. **Axe 3 : Assurer une montée en débits équitable sur le territoire**

1.2.3 Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Document non disponible sur le site du département

1.3 L'offre d'équipement du territoire – base permanente de l'INSEE

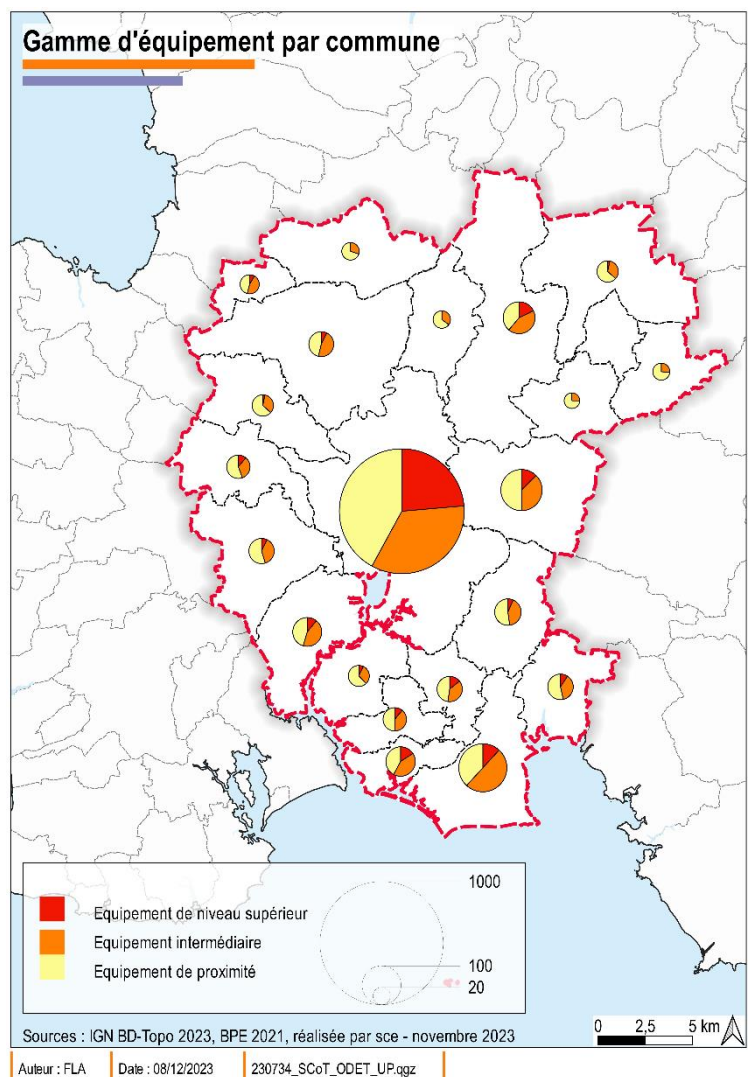
L'analyse de l'offre d'équipement du territoire s'appréhende à travers une première approche globale à travers l'étude de la « *base permanente des équipements* » de l'INSEE. Cette donnée est une base à vocation statistique qui répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non accessible au public. Cette source de donnée permet d'étudier la structure de l'offre de services du territoire : volume d'équipements, présence ou absence, mise en évidence de pôles de services ou de territoire qui en sont dépourvus ...

Elle offre une grille de lecture du territoire par le regroupement de certains équipements permettant d'élaborer des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée du territoire en termes de services à la population. Les équipements se répartissent en trois gammes :

1. La gamme de proximité : qui regroupe les services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes : artisans du bâtiment, boulangeries, terrains de grands jeux...
2. La gamme intermédiaire concerne par exemple les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public
3. La gamme supérieure rassemble des commerces tels que les poissonneries ou les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes.

L'analyse de la base permanente des équipements fait ressortir plusieurs constats pour le territoire de l'ODET :

- **Une forte concentration des équipements sur Quimper** qui accueille à elle seule la moitié des habitants du territoire SCoT. La ville-centre dispose de plusieurs équipements structurants de la gamme supérieure des équipements notamment en ce qui concerne la santé et la culture.
- **Une concentration significative d'équipements dans les communes pôles urbains** de Briec et de Fouesnant, sur la commune d'Ergué-Gabéric ainsi que sur le littoral. On observe notamment une plus forte présence d'équipements de niveau supérieur et intermédiaire dans les communes de la CCPF.
- **Une répartition relativement homogène sur le reste des communes du territoire**. Il existe une offre d'équipements intermédiaires dans un bon nombre de communes, qui constitue un facteur d'attractivité pour les ménages et les entreprises. Seules quelques communes rurales ne disposent pas d'offres intermédiaires mais toutes disposent d'une offre de services de proximité.



1.4 Les équipements et offres universitaires, scolaires et d'accueil de la petite enfance

1.4.1 L'enseignement supérieur

Relecture EPCI

L'offre en enseignement supérieur se concentre principalement sur la ville-centre de Quimper. On recense :

- **Le pôle universitaire « Pierre-Jakez Hélias »** qui propose des formations spécifiques avec un axe tourisme-patrimoine-histoire de l'art
- **L'école Européenne Supérieure d'Art de Bretagne** qui accueille environ 150 étudiants
- **L'Institut de Formation des Professionnels de Santé**, situé au centre de Quimper
- **L'École de Management Bretagne Atlantique** (EMBA – Business School), école de commerce post-bac de la CCI métropolitaine Bretagne Ouest
- **Différentes offres de formations professionnelles au sein des lycées publics** : des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, des BTS...
- **Des écoles privées** : **ENMI** (école informatique), **Quimper Business School**, **EXAOuest** (formations à vocation tertiaire dans les métiers de la gestion), **Lodima Ouest** (école spécialisée en formations en alternance), Pôle formation **UIMM** Bretagne (agroalimentaire, construction mécanique, équipementiers automobile, construction navale, robotique...), **AFRAL** Quimper (formation continue en transport, logistique et sécurité), **Skilzh** (Ecole supérieure de commerce et de Management)

Il existe également la **Technopole « Quimper-Cornouaille »**, située à Quimper, à l'interface entre industrie et recherche, centres techniques, formations. Sa mission est de contribuer au développement du territoire par l'innovation. Elle répond aux besoins des entreprises quel que soit le stade de développement ou leur secteur d'activités. La Technopole dispose d'expertises sur les thématiques Mer, Agroalimentaire et Numérique. Elle est labellisée Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) par European Business Network (EBN) et Technopole, par Rétis Innovation. Elle est membre de la fédération « 7 Technopoles Bretagne ».

1.4.2 L'enseignement primaire et secondaire

Relecture / compléments EPCI

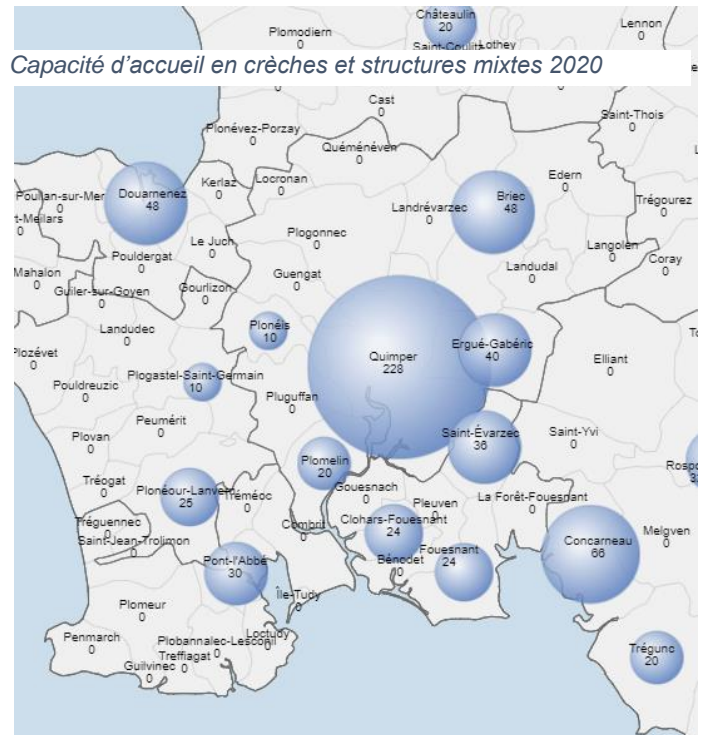
En 2023, Quimper Bretagne occidentale recense 17 groupes scolaires et 3 écoles maternelles pour 90 classes élémentaires et 54 classes maternelles, ainsi que 3 classes Ulis (soit 3 127 élèves à la rentrée 2021). Le Pays Fouesnantais dispose de son côté de 12 écoles primaires.

Seule la commune de Quimper accueille des lycées (8 établissements : 4 publics et 4 privés). Les collèges, se situent quant à eux dans les pôles de Briec et Fouesnant.

1.4.3 Accueil de la petite enfance

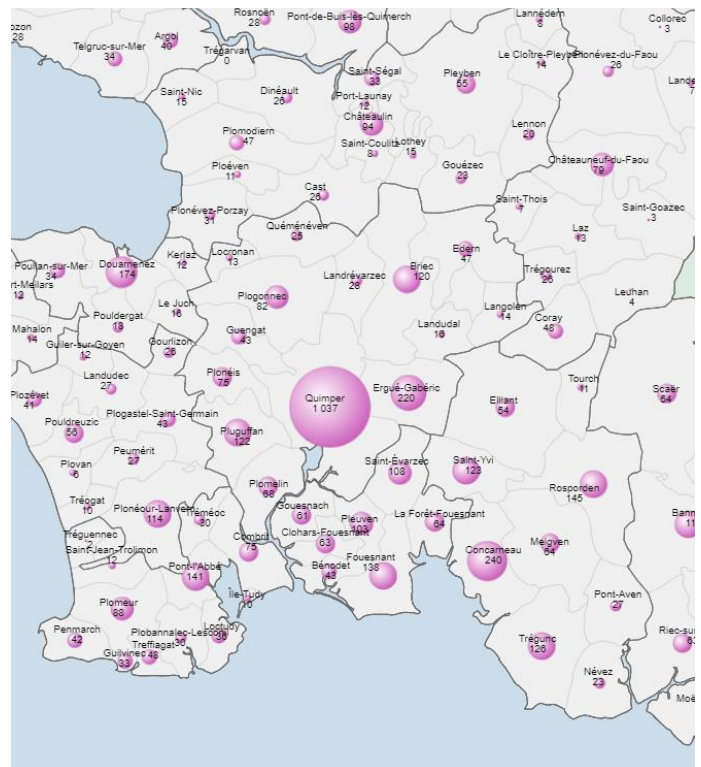
La « Petite Enfance » désigne les enfants âgés de 0 à 3 ans et qui ne sont donc pas en âge d'être scolarisés et nécessitent des structures et services d'accueil spécifiques. **Actuellement, l'offre en termes d'accueil de la Petite Enfance proposée sur le territoire du SCoT se partage entre :**

- **Des crèches, établissements d'accueil et structures mixtes** non présents dans certaines communes rurales au nord mais aussi au sud de Quimper comme Guengat, Pleuven ou Edern
- **Des assistantes maternelles agréées**, réparties sur l'ensemble des communes du SCoT.
- **Des haltes garderies, établissements d'accueil collectif non permanent occasionnel ;**



IGN GéoFLA – CD29

Capacité d'accueil chez les assistants maternels agréés 2020



IGN GéoFLA – CD29

1.5 Equipements et offre de santé

Les principaux établissements de santé sont situés à Quimper: le centre hospitalier de Cornouaille et le centre hospitalier Gourmelen spécialisé dans les soins psychiatriques. On trouve également trois cliniques sur le territoire du SCoT : la clinique Saint-Michel Saint-Anne à Quimper, Polyclinique de Quimper Sud, la clinique Ker An Aod à Bénodet. A cela s'ajoutent des centres de consultations psychiatrique de proximité à Briec (centre médico-psychologique) et Fouesnant.

Les médecins et autres professionnels de santé sont relativement bien présents sur l'ensemble du territoire seules les communes de Edern, Landrévarzec, Landudal n'en possèdent pas.

1.6 Les équipements sportifs et culturels

Le territoire de l'ODET est bien pourvu en équipements sportifs de proximité, notamment dans les zones rurales, où le sport est support de maintien de lien social

- Des équipements pour l'équitation et pour le tennis sont principalement présents dans les communes de la première couronne de Quimper et littorales.
- Le territoire dispose de 4 piscines (Fouesnant, Quimper et Briec) et de 4 golfs (Fouesnant, Colhars-Fouesnant, Plomelin et Quimper).
- De nouvelles pratiques se sont développées comme le polo, le squash ou encore l'escalade dans les grands pôles d'habitat et sur la côte ce qui génère des demandes de plus en plus spécialisées en équipements.

La ville de Quimper dispose d'une offre d'équipements sportifs qui dépassent les frontières de sa commune et attirent des pratiquants venant de l'ensemble du territoire.

Le Pays Fouesnantais se distingue par son offre d'équipements par la présence : du centre national d'entraînement à la course au large, des deux golfs de 18 trous ou l'école de voile des Glénan, équipements spécialisés d'excellence qui offrent au territoire une renommée nationale voire internationale.

L'offre en équipements sportifs est riche et globalement assez bien répartie sur l'ensemble du territoire. Elle joue un rôle social important. Elle devra cependant s'adapter aux nouvelles pratiques qui demandent des équipements spécialisés.

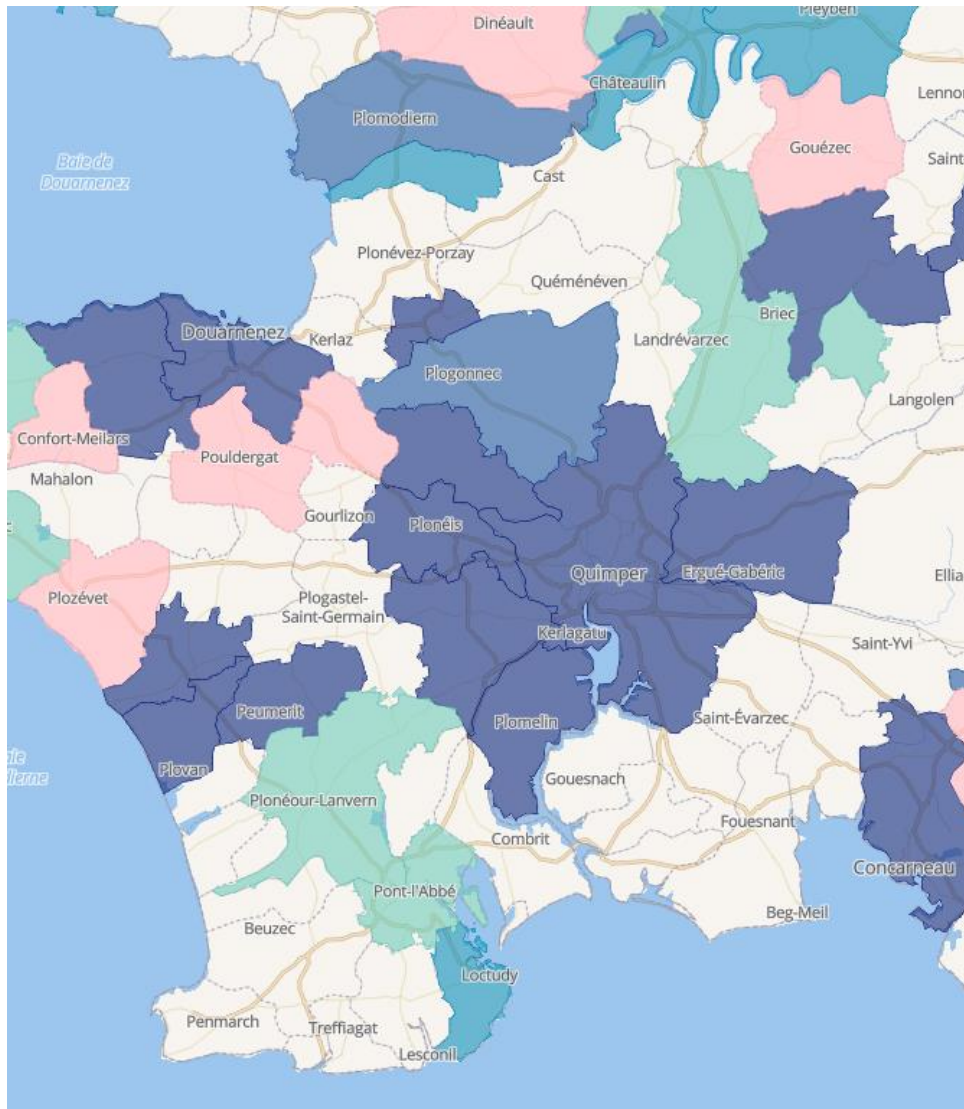
En matière d'équipements culturels, Quimper concentre une grande partie de l'offre disponible notamment des équipements d'envergure : le théâtre de Cornouaille; le Quartier, centre d'art contemporain, ou encore le Pavillon, la plus grande salle de spectacle du territoire en termes de capacité d'accueil.

Le reste du territoire de l'Odet offre toute une panoplie de petits équipements de proximité : centres culturels, écoles de musique, cinémas, principalement concentrés sur les communes littorales au Sud (Bénodet, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant). Plus au nord, Briec constitue un pôle d'attractivité à vocation intercommunale

1.7 L'aménagement numérique

L'enjeu du numérique est devenu primordial pour les collectivités. La demande d'une connexion performante et de qualité est en perpétuel augmentation que ce soit de la part des professionnels ou des particuliers. Le développement des territoires est donc fortement induit par la qualité de sa couverture en numérique, et notamment le déploiement du très haut débit par la fibre optique.

La carte développée par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) montre un déploiement inégal de la fibre sur le territoire. En effet, pour l'instant seules les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Plogonnec, Plomelin et Plonéis bénéficie d'un déploiement complet. Les communes du sud ne disposent d'aucun déploiement pour le moment.



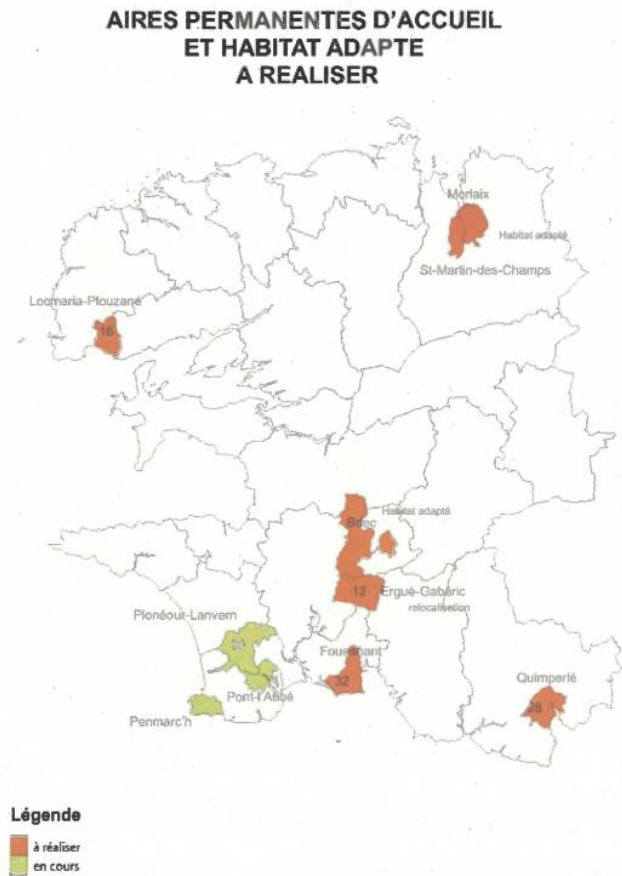
Couverture FTTH - ARCEP décembre 2023

1.8 Accueil des gens du voyage

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Finistère 2020-2025 a été approuvé le 23 mars 2020. Selon ce même schéma, la population des gens du voyage est surtout présente sur les deux agglomérations de Brest et de Quimper (58% de l'ensemble départemental) et sur certains pôles urbains, où, historiquement la présence de gens du voyage est constatée (Lesneven, Landivisiau, Morlaix, Carhaix et Quimperlé).

Sur la durée d'application du précédent schéma les capacités d'accueil n'ont pas évolué. En particulier, **les aires programmées sur les secteurs périphériques de l'agglomération quimpéroise n'ont pas été réalisées.**

- C'est le cas pour le projet de relocalisation de l'aire d'Ergué Gabéric. L'obligation est ainsi reconduite dans le schéma 2020-2025. Le nombre d'emplacements pourra être revu à la hausse pour tenir compte des stationnements illicites et de familles constatées sur l'agglomération.
- Concernant la commune de Briec, où la réalisation de terrains familiaux pour un groupe familial en voie de sédentarisation n'a pas abouti, la collectivité s'oriente vers la production de deux unités d'habitat adapté.
- La commune de Fouesnant n'a pas répondu aux préconisations des deux précédents schémas bien que la présence régulière, en dehors de la période estivale, d'une population soit bien identifiée sur le territoire communal. Compte tenu des besoins constatés une aire de 16 emplacements (32 places) est nécessaire sur la communauté du pays fouesnantais.



Source : Schéma Départemental d'accueil d'habitat des gens du voyage 2020-2025

Le territoire ne répond donc pas aux obligations en matière d'aires permanentes d'accueil et d'habitat adapté fixé par le Schéma de 2012-2017 et repris par le schéma de 2020-2025

1.8.1 Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

	Atouts	Faiblesses
Constats	<p>La présence d'une offre de formation supérieure orientée autour de l'axe tourisme-patrimoine-histoire de l'art, de la santé, de l'agroalimentaire et du commerce</p> <p>Une bonne offre d'équipement de santé avec des équipements hospitaliers qui rayonne à l'échelle de la Cornouaille</p> <p>Une offre d'équipements sportifs et de loisirs satisfaisante avec une diversité sur tout le territoire</p>	<p>Une offre d'aires d'accueil pour les gens du voyage ne répond pas aux exigences du schéma départemental</p> <p>Une accessibilité aux services de santé fragile avec des disparités</p> <p>Un déploiement de la fibre optique faible en dehors de la ville de Quimper et sa première couronne</p> <p>Un déficit de structure d'accueil de la petite enfance dans les communes du nord-ouest</p>
Prospective	Opportunités	Menaces
	<p>Le développement des outils numériques et du télétravail</p>	<p>Une offre de formation en concurrence avec celle présente dans les autres métropoles bretonnes (Rennes, Brest)</p> <p>Une diminution des effectifs scolaires pouvant à terme entraîner des fermetures de classes</p> <p>Un manque de renouvellement des médecins sur le territoire</p>

1.8.2 Perspectives d'évolution et besoins

A. Une offre d'équipements attractive concentrée sur la ville de Quimper

En dehors de Quimper qui concentre l'offre d'équipements de formation, de santé et culturel, le niveau d'équipement est relativement similaire entre les communes. Seules les communes de Fouesnant, de Briec et d'Ergué-Gabéric se détachent par rapport aux communes alentours ce qui conforte la hiérarchie de l'armature du SCoT de 2012. On peut noter également une présence plus significative d'équipements structurants dans les communes de la moitié Sud du territoire.

La concentration des équipements sur Quimper et les pôles urbains d'une part, et l'importance des territoires ruraux d'autre part, font de la question de l'accessibilité une question cruciale. Le déploiement de la couverture numérique en « très haut débit » permettra à l'ensemble du territoire de suivre les nouvelles évolutions technologiques notamment en ce qui concerne l'accès aux services et le travail à distance, mais ne pourra pas se substituer à une offre de mobilité physique. Cette problématique se trouve également dans le domaine de la santé, avec la difficulté de renouvellement des médecins généralistes et spécialistes.

Par ailleurs, l'offre autour de la plaisance et de la course au large confèrent une renommée nationale et internationale au territoire.

B. Une baisse des effectifs scolaire mais une offre de formation solide

Le panel de formation présent sur le territoire est diversifié ; elle répond à une demande locale mais se distingue également par la présence de quelques spécialités (axe tourisme patrimoine, commerce...).

Aujourd'hui toutes les communes du territoire de l'Odet disposent d'une école primaire. Les équipements du second degré se concentrent sur Quimper et Fouesnant ainsi qu'un collège à Briec. Toutefois, la baisse globale des effectifs dans les lycées et collèges pourrait menacer certaines classes voire écoles si elle se poursuivait dans les années à venir.